

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 4

Rubrik: Congrès et conférences

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les grèves ont fait perdre, en 1910, 8071 journées qui ont été subsidiées par la fédération. En 1911, il y eut 15,702 jours de grève secourus par la caisse centrale.

Les secours de grève payés par la fédération ascendent pour 1910 à fr. 32,459.42; pour 1911, à fr. 77,019.55.

On peut, sans hésiter, déduire que les actions menées dans leur ensemble sur tout le réseau de la fédération ont apporté de grands bienfaits pour l'existence des ouvriers sur bois et ouvert la porte à de nouveaux horizons pour notre affranchissement social et économique.



Congrès et conférences.

Charpentiers.

Le XI^{me} congrès de la Fédération des ouvriers charpentiers a eu lieu les 5 et 6 avril dernier à Winterthour. Sur 37 sections que la fédération compte actuellement, 29 s'étaient fait représenter par 44 délégués. En outre, les fédérations danoises et allemandes des ouvriers charpentiers étaient représentées par les camarades C. Ecke de Hambourg et From Petersen de Copenhague.

Le congrès était présidé par le camarade Richard de Bâle. Le camarade Schmid de Berne est nommé vice-président et les camarades Wyss et Brückner de Winterthour comme secrétaires pour la rédaction des procès-verbaux.

On passe ensuite à la discussion du rapport annuel qui a été remis aux délégués sous forme d'une brochure.

Dans l'introduction, l'auteur du rapport montre l'influence heureuse qu'a eu la bonne conjoncture de l'industrie du bâtiment sur le développement de l'organisation syndicale. D'après ce rapport, le bâtiment a bien marché un peu partout, pendant les années 1910 et 1911.

Le rapporteur rend également attentif au fait que les commandes pour la construction de maisons ouvrières des cheminots furent réservées aux entrepreneurs soumissionnant aux plus bas prix. Ceux qui se moquent ainsi de la solidarité la plus élémentaire avec les ouvriers syndiqués, ne songent pas qu'ils contrarient directement les efforts de l'organisation syndicale. Pourtant, il est facile de se rendre compte de ce que les patrons soumissionnant en dessous des prix moyens en usage sont dans la plupart des cas les mêmes qui offrent les conditions de travail les moins avantageuses à leurs ouvriers.

En même temps, le rapporteur recommande à ses camarades de veiller au développement que prend l'emploi du béton armé dans la construction du bâtiment. En tout cas, ils devraient s'assurer l'exécution des plafonnages en béton comme équivalent remplaçant les travaux qui deviennent superflus par le perfectionnement technique de l'art de la construction.

La bonne conjoncture dans le bâtiment et, d'autre part, le renchérissement de la vie ont encouragé les ouvriers charpentiers à entreprendre souvent des mouvements de salaire. Pour l'année 1910, le rapport annonce 17 mouvements de salaire, dans lesquels 1699 ouvriers de 160 entreprises furent engagés. De ce nombre, 971 étaient membres de la fédération, et un peu plus de 50 % du reste faisaient partie d'autres fédérations. Les résultats matériels de ces mouvements peuvent se résumer ainsi:

Augmentations de salaire:

373 participants obtinrent 60 ct., 390 ouvriers 1 fr. 20, 167 ouvriers 1 fr. 80, 370 ouvriers 2 fr. 40 et 171 ouvriers

3 fr. d'augmentation de salaire, par semaine. En somme, cela représente 2330 fr. 40 par semaine pour 1451 participants, soit 1 fr. 60 en moyenne par ouvrier et par semaine.

Réduction de la journée de travail:

Le nombre des heures de travail fut diminué d'une demi-heure par semaine pour 370 ouvriers et d'une heure pour 78 ouvriers.

En 1911, le nombre des mouvements monta à 20, englobant 204 entreprises avec 1738 ouvriers, dont 919 étaient membres de la fédération. Le résultat matériel de ces mouvements fut entre autres:

Augmentation de salaire: en moyenne, 1 fr. 50 par homme et par semaine, pour 1486 ouvriers, et, comme réduction du nombre des heures de travail, en tout, 640 heures par semaine, pour 284 ouvriers.

En tenant compte du grand nombre des non-syndiqués qui récoltent toujours sans avoir semé, il faut considérer comme appréciables les résultats indiqués, auxquels s'ajoutent une série d'avantages ou d'améliorations, dont on ne peut fixer la portée par des chiffres.

Le nombre des membres de la fédération monta de 1388 en 1906 à 1683 en 1911. Cette augmentation du nombre des adhérents est également très réjouissante. Néanmoins, la fédération a encore beaucoup à faire dans le domaine de la propagande, puisqu'il reste en Suisse plus de 6000 ouvriers et manœuvres charpentiers qui ne sont pas syndiqués.

Les recettes de la fédération se montaient à fr. 78,000 pour cotisations régulières, pendant les deux années 1910 et 1911. Sur cette somme, 46,000 fr. furent expédiés à la caisse centrale et 32,000 fr. restèrent à la disposition des caisses des sections.

La fortune totale de la fédération se monte actuellement à 60,000 fr.

La fédération n'a pas fait de très bonnes expériences avec l'institution de *bureaux de placement*. En tout cas, le rapporteur insiste sur ce fait que les sections devraient s'intéresser bien plus qu'elles l'ont fait jusqu'à présent à l'institution du placement. En même temps, il est rendu attentif aux inconvénients existant encore dans le service des secours. Surtout le problème des secours aux victimes des persécutions patronales a donné du fil à retordre au comité central, car souvent il y a eu de nombreux cas où il fut impossible de se rendre compte s'il s'agissait réellement d'un cas de persécution ou si le membre en question était lui-même fautif de son renvoi. Il faudra tenir compte de cette situation, lors de la prochaine révision des statuts.

Pendant la période du rapport, la fédération des charpentiers a versé fr. 2826.25 pour secours de chômage et fr. 506.— pour secours de représailles. En outre, la fédération a dépensé fr. 225.— comme secours de déplacement et fr. 683.30 pour assurer l'assistance judiciaire gratuite à ses membres.

Le rapport annuel, ainsi que le rapport des comptes sont approuvés, avec remerciements aux membres du comité central et spécialement au secrétaire, pour le zèle qu'ils ont montré en remplissant leurs fonctions.

La commission des réclamations n'a eu à s'occuper que d'un seul cas, pour lequel le congrès approuve l'attitude du comité central.

Dans la séance de l'après-midi, le camarade Schrader, secrétaire de la fédération, fait un exposé très instructif sur le développement intérieur et les mesures à prendre pour rehausser la force et les capacités d'action de la fédération.

L'orateur conclut son discours en soumettant les thèses suivantes à la discussion du congrès:

« La onzième assemblée des délégués, après avoir pris connaissance du rapport annuel, constate que la fédération ne s'est pas encore développée autant que les con-

ditions économiques et le besoin d'amélioration des conditions de travail l'auraient exigé.

Le renchérissement continual de la vie, l'accroissement du chômage et le développement des organisations patronales dans la corporation des charpentiers ont pour conséquence d'affaiblir la force de résistance des camarades syndiqués et rendent la propagande plus difficile.

Par conséquent, il est du devoir de tous les membres de s'efforcer, par une propagande énergique et ininterrompue, à rendre la fédération capable de suffire aux exigences nouvelles et de répondre à tous les besoins.

Comme moyens efficaces pour arriver à ce but, le onzième congrès recommande tout spécialement :

1. La propagande orale et écrite. Eveiller l'intérêt des camarades à l'organe de la fédération, par l'envoi de rapports de situation aussi régulièrement que possible. Compléter les matières de propagande par des relevés statistiques sur les conditions de travail et d'existence des ouvriers. Répandre des feuilles volantes et des brochures instructives; propagande orale sur les chantiers, à domicile et dans les réunions. Bien choisir les matières à soumettre à la discussion dans les assemblées. Eloigner les éléments qui cherchent à troubler ou à contrarier la bonne entente dans les réunions. Participation des syndiqués aux cours d'instruction et formation de militants.

2. Rehausser l'effet des mouvements en adaptant la tactique à la capacité de compréhension et d'action des camarades en cause. Pour arriver à ce but, la fédération laissera le plus d'autonomie possible aux sections pour la conduite de leurs mouvements. Ce sont les sections mêmes qui formulent les revendications, qui conduisent le mouvement en conformité des dispositions statutaires, elles ont à signer les contrats de tarif. Le comité central doit s'abstenir autant que possible de l'initiative au sujet des mouvements de salaire. Par contre, il devra fournir aux sections entrant en mouvement des rapports objectifs sur le marché du travail, sur l'état de l'organisation, ainsi que sur tout autre facteur pouvant exercer une influence quelconque sur le mouvement. Les sections doivent user de prudence avant de s'engager dans des conflits, mais une fois décidé d'entrer en lutte, toute la force de l'organisation doit se concentrer sur la lutte en cours, afin d'éviter des échecs.

3. Il s'agit d'alimenter le plus possible le fonds de grève; on y parvient le mieux en remettant la plupart des recettes de la section à la caisse centrale. De ce fait, on évitera les exigences par trop exagérées à la caisse de grève, et seules les sections y auront recours, dont les membres sont animés des sentiments de solidarité et de la conscience de classe nécessaire pour pouvoir triompher dans la lutte.

4. Les institutions de secours doivent être organisées ou complétées de façon que le secours augmente en proportion de la durée de l'adhésion des camarades à la fédération. De ce fait, la fédération pourra toujours compter sur un noyau d'anciens membres.

5. La caisse de secours en cas de maladie ou de décès doit être perfectionnée dans son organisation, de sorte qu'elle puisse être affiliée aux autres institutions et par cela assimilée à l'administration centrale de la fédération. Elle contribuera à rendre la fédération plus solide, dès qu'elle sera une institution appartenant à la fédération.

Après une discussion nourrie, les différentes thèses sont approuvées par le congrès. On passe à la nomination du comité central. Les camarades composant le comité central sont tous confirmés dans leurs fonctions. Bâle est désigné comme « Vorort » et Winterthour comme siège de la commission des réclamations. Le camarade Schrader, secrétaire central, qui a toujours défendu avec zèle et véhémence les intérêts des ouvriers charpentiers, est également confirmé dans sa charge.

Au lendemain, la révision des statuts absorba la principale partie de la journée.

Nous ne pouvons nous arrêter à citer toutes les décisions prises à ce sujet. Rappelons simplement qu'une 4^{me} classe de syndiqués a été créée, versant une cotisation de 80 ct. par semaine, soit 20 ct. de plus par semaine que la troisième classe de cotisants.

Enfin, samedi soir, à 8 heures, le camarade Richard déclara la clôture de ce congrès très laborieux qui marquera une nouvelle étape dans l'histoire de la Fédération suisse des ouvriers charpentiers. A. W.

Confédération Romande du Travail

Aux organisations ouvrières! A tous les travailleurs!

Camarades,

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que la fabrique de tabacs et cigarettes Burrus à Boncourt, dont nous avions boycotté les produits, était entrée en pourparlers avec la Fédération ouvrière de l'alimentation. Nous avons maintenant le plaisir de vous communiquer que ces pourparlers, conduits par les camarades E. Ryser de Biel et H. Viret de Lausanne, viennent d'aboutir à la conclusion d'une convention pour la durée de trois ans.

Aux termes de cette convention, MM. F. J. Burrus reconnaissent la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation comme représentante de leur personnel ouvrier. *Toutes les ouvrières et tous les ouvriers, occupés dans la fabrique, doivent faire partie de la fédération;* c'est donc le syndicat obligatoire qui a été reconnu. Le syndicat est autorisé à afficher dans la fabrique les convocations aux assemblées et les communications d'ordre général à ses membres; il peut aussi encaisser les cotisations et distribuer les journaux dans la fabrique, mais seulement pendant les moments de repos ou après les heures de travail. Entière liberté est laissée au personnel de chômer le 1^{er} mai. MM. F. J. Burrus sont seuls compétents pour les questions de discipline, mais, en cas de renvoi d'une ouvrière ou d'un ouvrier, ils devront en donner les motifs, si la fédération les demande; ce sont là des droits appréciables quand on songe au grand nombre d'ouvriers qui sont encore comprimés dans l'usine ou l'atelier au point d'être obligés de cacher soigneusement leur qualité de syndiqué ou qui sont congédiés à cause de cela. La durée du travail qui était autrefois de 11 heures et qui avait été réduite par MM. Burrus à 10^{1/2} heures, est fixée à 10 heures par jour; 9 heures le samedi.

Les salaires, déjà précédemment augmentés, ont encore été relevés pour plusieurs catégories. Les salaires minimaux ne seront pas inférieurs à fr. 2.— par jour pour les jeunes ouvrières et ouvriers de 14 et 15 ans; à fr. 2.30 pour les ouvrières depuis 18 ans et fr. 2.60 depuis 20 ans; à fr. 3.— pour les ouvrières employées à la préparation du tabac; à fr. 2.50 pour les ouvriers depuis 16 ans, fr. 2.75 depuis 17 ans, fr. 3.05 depuis 18 ans, fr. 3.30 depuis 19 ans; à fr. 4.10 pour les ouvriers mariés, depuis 20 ans; à fr. 4.75 pour les ouvriers employés aux paquets à la machine et les coupeurs; à fr. 5.— pour les ouvriers employés aux paquets de tabac à la main et ceux employés aux machines à cigarettes; à fr. 5.50 pour les fileurs de rouleaux. Ces salaires, surtout en ce qui concerne les ouvrières et ouvriers en dessous de 20 ans, peuvent être considérés comme supérieurs à ceux qui sont payés dans les autres fabriques similaires.

Comme vous le voyez, les résultats obtenus sont magnifiques. Outre qu'ils représentent une centaine de travailleurs gagnés pour l'organisation, ils vont permettre à la Fédération de l'alimentation de travailler avec plus